

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 31 JUIL 2019
**RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

TABLE DES MATIERES

Pièce n°0: Avis de consultation

Avis de consultation

Notice of consultation

Pièce n°1: Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce n° 2: Règlement Particulier de consultation

- 2.1 Le Dossier de Consultation
- 2.2 Préparation des Offres
- 2.3 Dépôt des Offres
- 2.4 Ouverture des plis et évaluation des Offres
- 2.5 Attribution de la Lettre Commande

Pièce n° 3 : Caractéristique techniques

Pièce n° 4 : Modèles d'annexes

- 4.1. Modèle lettre de soumission
- 4.2. Modèle de caution de soumission
- 4.3. Modèle de cautionnement définitif
- 4.4. Tableau comparatif des Offres
- 4.5. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires
- 4.6. Cadre du devis quantitatif et estimatif,
- 4.7. Cadre du sous détail des prix unitaires

Pièce n° 5 : Projet de lettre –commande

Lettre – commande

Pièce n°6 : Justificatif des Etudes préalables

Pièce n°7: Liste des banques de premier ordre et compagnies d'assurances agréées par le Ministre en Charge des Finances autorisées à émettre les cautions dans le cadre des Marchés publics au Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

**N° 004/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 3.1. JUIL. 2019 2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

AVIS DE CONSULTATION

VERSION FRANCAISE

Financement : 1140013 612061 FODECC

EXERCICE 2019

1- OBJET

Dans la quête permanente de performance, l'Administrateur du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative au Gardiennage des locaux au FODECC.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Avis de consultation, comprennent le gardiennage de la Guérite du portail avant du Bâtiment abritant le Siège social du Fonds de Développement des filières Cacao et Café. La présence d'un (01) gardien de jour et de deux (02) gardiens de nuit.

De manière spécifique il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au FODECC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le FODECC
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler à l'agent en charge de la comptabilité matières toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de trois (03) gardiens.

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine concerné et installées en République du Cameroun.

4 - FINANCEMENT

Le financement des fournitures et services connexes, objets de la présente Demande de Cotation est assuré par le budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café pour l'exercice 2019 - Ligne 1140013 - 612061.

5 - COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de la Lettre Commande est de TTC FCFA dix millions (10 000 000).

6 - CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION

La Demande de Cotation peut être consultée aux jours et heures ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, dès diffusion du présent Avis.

7 - ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

La Demande de Cotation peut être obtenue au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de quinze mille (15 000) FCFA, payable au compte spécial CAS-ARMP n°335 988 60001-94 valable dans toutes les agences de la BICEC.

8 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de deux cent mille (200.000) FCFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce N°7 du présent Dossier de Consultation.

La durée de validité de ce cautionnement est de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9 - REMISE DES OFFRES

Les Offres rédigées en français et/ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, doivent être déposées au plus tard le 28 AOU 2019 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237)222 21 88 23/24, Cameroun.

Les Offres devront porter la mention suivante : « *Demande de Cotation n°001/DC/FODECC/CSPM/2019* du 31 JUL 2019 relative au gardiennage des locaux au FODECC. », « *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement* ».

Les Offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10 - OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 28 AOU 2019 à partir de 16heures dans la Salle de conférences du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11 - PERIODE D'EXECUTION

La période d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation. Elle sera exécutée à Yaoundé, à l'immeuble siège du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé.

12 - CRITÈRES D'EVALUATION

12.1 Principaux Critères éliminatoires

1. Absence d'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité d'une pièce après 48 heures accordées par la CSPM ;
2. Absence de la caution de soumission de 200 000 FCFA ;
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées;
4. Absence d'agrément délivrée par l'autorité compétente ;
5. Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non abandon des prestations durant les trois (03)

- dernières années et/ou ne figurant pas sur la liste publiée par le MINMAP ;
- Absence de la Capacité financière \geq à 07 millions de Francs CFA fournis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des finances.

12.2 Critères essentiels

- Présentation de l'Offre avec des intercalaires en couleur autre que le blanc ;
- Attestation de visite du site ;
- Qualité du personnel proposé ;
- Références de l'entreprise (justifier de deux (02) marchés au moins au cours des trois (03) dernières années ; joindre un Contrat/Lettre Commande/Bon de Commande et le Procès-verbal de Réception /Attestation de service fait afférent) ;
- Preuve d'acceptation du marché (Projet de Lettre Commande et Termes de références paraphés, cachetés et signés à la dernière page).

13 - VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires seront engagés par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des Offres.

14 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Lettre Commande sera attribuée au Soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'Offre aura été évaluée la moins-disante.

15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237) 222 21 88 23/24.

16 - DENONCIATION ET CORRUPTION

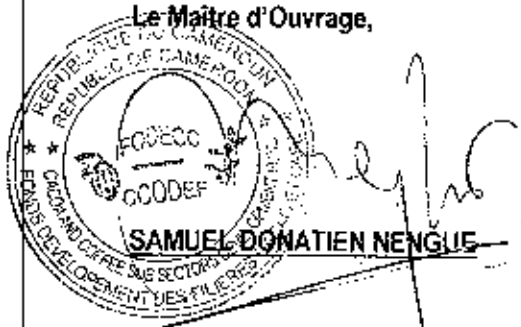
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 31 JUIL 2019

Le Maître d'Ouvrage,

AMPLIATIONS

- MINMAP
- CSPM-FODECC
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONO
- AFFICHAGE



NOTICE OF CONSULTATION

REQUEST FOR QUOTATION N° 001/RQ/CCODEF/STB/2019 OF 31 JUL 2019 CONCERNING THE AT THE HEADQUARTERS BUILDING OF .

Financing: CCODEF – Budgetary line 1140013 612061
2019 Fiscal Year

1 – Subject:

In the permanent quest for better performance, the Administrator of the Cocoa and Coffee Sub-Sectors Development Fund hereby launches a Request of Quotation concerning the guarding of the headquarters building to CCODEF.

2 - Nature of Supplies

The services, which are the subject of this Notice of Consultation, include the guarding of the Guérite of the front gate of the Building housing which is the Head Office of the Cocoa and Coffee sub Sector Development Fund. The presence of one (01) day guard and two (02) night guard.

Specifically it will be:

- To control access;
- To Identify non-agent visitors, users and technicians at FODECC;
- To search on arrival and departure, the bags of all the technicians performing the work in the premises and record the materials and tools not essential to the work to be done;
- To control and regulate the movement of people and goods;
- To enforce the fixed visiting hours;
- To Prevent the unjustified exit of equipment by possibly searching the suspects; ▯
- To prevent any unauthorized trade in FODECC
- To Operate routine checks every two hours (inside and outside of premises, office doors, toilets, halls and car parks, etc.) to ensure that everything is in order;
- To report to the officer in charge of the material accounting any anomaly observed for him to take the appropriate measures.

For this purpose, the provider will provide a minimum of three (03) guards.

3 - Participation and origin:

Participation in this request for quotation is opened to Cameroon-based companies operating in the domain.

4 - Financing:

Funding for the intended supplies and related services, which are the subject of this Request for Quotation, is provided by the budget of the Cocoa and Coffee Sub-Sectors Development Fund (CCODEF), 2019 Fiscal year, budgetary line 1140013 612021.

5 - Estimated Cost:

The estimated cost of the contract is 10 000 000 (ten millions) CFA Francs.

6 - Consultation of the quotation request:

The tender file may be consulted during working days and hours, at the Secretariat of the Administrator of CCODEF at the Saint Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, Phone number : (237) 222 21 88 23/24 as soon as this notice is published.

7 - Acquisition of the quotation request:

The tender file may be obtained at the Secretariat of the CCODEF's Administrator of at the Saint Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, phone number : (237) 222 21 88 23/24 as soon as this notice is published, upon payment of a non-refundable fees of 15 000 (fifteen thousand) CFA Francs into the special account "Account CAS-ARMP" No 33598860001-89, at all the BICEC Bank.

8 - Bid Bond

Each bidder must includes in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister in charge of Finance featuring on the list in document 7 of this tender file of the sum of 200 000 (two hundred thousand) CFA Francs and valid for 30 (thirty) days beyond the validity of the offers.

9 - Submission of the offers

Each offer drafted in English and/or French in six (06) copies including the original and five (05) copies marked as such, should reach the Secretariat of the Administrator of CCODEF at the Saint Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, phone number : (237) 222 21 88 23/24, not later than 31 JUL 2019 at 03.00 p.m. prompt, local time and should carry the inscription:

"Request for quotation N° 001/RQ/CCODEF/STB/2019 of 31 JUL 2019 concerning the guarding of OF THE

HEADQUARTERS BUILDING TO CCODEF"

"To be opened only during the bid-opening session"

Bid documents submitted after submission deadline (date and time) shall be declared inadmissible.

10 - Opening of bids

The opening of the bids will be done in one (01) step and will take place on ~~28~~ **28** ~~AUG~~ **AUG** ~~2019~~ **2019** at 04.00 p.m. prompt local time by the Special Tender's Board of CCODEF at the Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, phone number : (237) 222 21 88 23/24.

Only bidders may attend or their duly mandated representatives who should have a perfect knowledge of the files.

11 - Execution timeframe:

The maximum estimated delivery time limit shall be **twelve (12) months**, with effect from the date of notification of the service order to start the execution of the contract. The contract will be executed in Yaoundé at the headquarters building of CCODEF at the Saint Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, phone number : (237) 222 21 88 23/24.

12 - Evaluation Criteria

12-1 Eliminatory Criteria

- 1-Non complete or non conformity of the administrative file after 48 hours given by the STB/CCODEF;
- 2-Lack of a bid bond of the amount of 200 000 (two hundred thousand) CFA Francs;
- 3-False declaration or forged documents
- 4-Absence of a certificate which testify that a contract has not been given up during the last three (03) years and/or not be mentioned on the list published by the Ministry of Public Contract;
- 5-Absence of the Financial Capacity issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance \geq 7 000 000 CFA F

12.2 - Essential criteria

1. Presentation of the Offer with color inserts other than white;
2. Certification that testify the visit of the site;
3. Quality of proposed personnel;
4. Company references (justify by two (02) contracts for at least the last three (03) years, attach a Contract / Letter Order / Purchase Order and Receipt Process / Delivery Note concerned);
5. Proof of acceptance of the contract (Project contract and Technical Specifications, sealed and signed on the last page).

13 - Tender validity:

Tenderers will be bound by their tenders for a period of 90 (ninety) days, with effect from the tender submission deadline.

14 - Award of the Contract.

The contract shall be awarded to the tenderer having respect all the eliminatory criteria and have the lowest evaluated bid which equally fulfills the technical and financial conditions required resulting from the so-called essential criteria.

15 - Complementary information:

Complementary information may be obtained during working hours from Secretariat of the Administrator of CCODEF at the Saint Jean Paul II Boulevard, road 6.085 Golf quarter - Yaoundé, phone number : (237) 222 21 88 23/24.

16 Corruption and bribery

For any attempt of bribery, or bad practice facts, please call MINMAP or send a SMS at the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaounde, 31 JUL 2019

Copies:

- MINMAP;
- PCRA (ARMP);
- ITB/RF;
- Archives;

Notice Board/Posting.



The project Owner

SAMUEL DONATIEN NENGUE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

**N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 3^e 1^{er} JUIL. 2019. 2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

2.1 : LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : **Objet et contenu du Dossier de Consultation**

La consultation est relative au gardiennage des locaux au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC). Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- 1- Avis de consultation ;
- 2- Règlement Particulier de la Consultation ;
- 3- Termes de références ;
- 4- Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- 5- Le Détail Quantitatif et Estimatif ;
- 6- Le Modèle de Soumission ;
- 7- Le projet de Lettre Commande ;
- 8- Le modèle de tableau de comparaison des Offres.

2.2 : PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : **Langue de l'Offre**

L'Offre ainsi que toute la correspondance constituant l'Offre seront rédigées en français et/ou en anglais.

Article 3 : **Documents constitutifs de l'Offre**

L'Offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis.

Partie A :

1. La soumission, datée, timbrée et signée par le Soumissionnaire
2. Les pièces administratives datant de moins de trois (3) mois :
 - a) la quittance d'achat du dossier de consultation ;
 - b) une attestation de non redevance vis à vis de l'administration délivrée par les services compétents des Impôts ;
 - c) une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 - d) une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis dudit organisme ;
 - e) une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
 - f) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
 - g) le pouvoir de signature le cas échéant ;
 - h) une caution de soumission d'un montant égal à 200 000 (deux cent mille) Francs délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréées par le Ministre des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres, sous forme d'un cautionnement bancaire.

Cette caution aura une validité de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des Offres, et fera partie intégrante de son Offre.

N.B : Les pièces administratives devront porter la mention et les références de la Demande de Cotation.

Partie B

1. Références du soumissionnaire (au moins deux (02) marchés au cours des trois (03) dernières années avec les montants desdites prestations (joindre copie des marchés et PV de réception afférents) ;
2. Déclaration sur l'honneur attestant du non abandon des prestations durant les trois (03) dernières années et/ ou ne figurant pas sur la liste publiée par le MINMAP ;
3. Attestation de surface financière d'un montant supérieur ou égal à 07 millions délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
4. Projet de Lettre Commande et les Termes de références paraphés, cachetés et signés à la dernière page ;

5. Qualité du personnel ;
6. Visite de site signée par l'Agent en charge de la comptabilité matières du FODECC
7. L'Agrément délivrée par l'autorité compétente.

Partie C

- 1-Le Bordereau des Prix Unitaires
- 2-Le Détail Quantitatif et Estimatif
- 3-Le Sous Détail des Prix

Article 4 : Offre

- 4.1 Le prestataire précisera dans sa soumission le lieu de la prestation et la nature des prix :
 - Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA) y compris les droits de douanes
 - Toutes Taxes comprises (TTC).
- 4.2 Le prestataire complètera le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques de la prestation à exécuter dans la ligne qui lui est réservée, les Prix Unitaires, le Prix Total pour chaque poste et le délai qu'il propose pour l'exécution de la Lettre-Commande.

Article 5 : Monnaie de l'Offre

Les prix seront libellés en Francs CFA, monnaie de compte et de paiement.

Article 6 : Délai de validité des Offres

Les Offres seront valables pour une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

2.3 DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marque des Offres

Les Soumissionnaires placeront l'original et cinq (05) copies de leur Offre dans une enveloppe cachetée adressée à l'Administrateur du FODECC à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et portant le titre et le numéro de la Consultation indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des Offres

Les Offres doivent être reçues au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II, rue 6.085 quartier Golf - Yaoundé, Tél : (237) 222 21 88 23/24, au plus tard le 28 AOU 2010 à 15 heures.

2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Spéciale de Passation des Marchés

- 9.1 Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier. Celle-ci aura lieu le 28 AOU à partir de 16 heures dans la salle de conférence du FODECC.
- 9.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés sus-citée établira un Procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des Offres

La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des Offres, du point de vue de la satisfaction des critères éliminatoires, des pièces administratives exigées, des délais, et termes de références ;

- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les Prix Unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des Offres.

12.1 Principaux Critères éliminatoires

1. Absence d'une des pièces du dossier administratif ou non-conformité d'une pièce après 48 heures accordées par la CSPM ;
2. Absence de la caution de soumission de 200 000 FCFA ;
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
4. Absence d'agrément ;
5. Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non abandon des prestations durant les trois (03) dernières années et/ou ne figurant pas sur la liste publiée par le MINMAP ;
6. Absence de la Capacité financière \geq à 07 millions de Francs CFA fournie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des finances.

12.2 Critères essentiels

1. Présentation de l'Offre avec des intercalaires en couleur autre que le blanc ;
2. Attestation de visite du site ;
3. Qualité du personnel proposé ;
4. Références de l'entreprise (justifier de deux (02) marchés au moins au cours des trois (03) dernières années ; joindre un Contrat/Lettre Commande/Bon de Commande et le Procès-verbal de Réception /Attestation de service fait afférent) ;
5. Preuve d'acceptation du marché (Projet de Lettre Commande et Termes de références paraphés, cachetés et signés à la dernière page).

Article 11 : Durée d'exécution

La durée d'exécution de la prestation est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 12 : Attribution de la Lettre Commande

La COMMISSION SPECIALE de Passation des Marchés proposera l'attribution de la consultation au Fournisseur qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

Article 13 : Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande

Le Maître d'Ouvrage procédera à l'attribution et publiera le résultat de la Consultation dans le Journal des Marchés par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire ;
- L'objet de la Consultation ;
- Le montant de la Lettre Commande ;
- Période d'exécution.

Article 14 : Signature de la Lettre Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 15 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes :

Est coupable de « corruption quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande;

Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

**N° 001./DC/FODECC/CSPM /2019 DU 1. JUIL 2019.2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 3 : TERMES DE REFERENCES

TERMES DE REFERENCES

CONTEXTE

Le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) créé par la Loi N° 2004/025 du 30/12/2004 modifiant et complétant la Loi N°95/11 du 27 /07/ 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café, a été organisé par le Décret N° 2006/085 du 09 mars 2006. Le FODECC est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de la commercialisation du cacao et du café, et sous la tutelle financière du Ministre chargé des finances.

Le FODECC conformément à son Décret organique assure le financement et le paiement des prestations relatives :

- à l'appui et à la relance des filières cacao et café ;
- au soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ;
- à l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café ;
- à la promotion de la transformation et de la consommation locale du cacao et du café.

Les locaux de l'immeuble siège du FODECC sont situés au Boulevard Saint Jean Paul II, 138, rue 6.085 quartier Golf à Yaoundé. L'immeuble siège du FODECC est un immeuble R+2 avec un niveau de sous-sol. Les dégagements non balisés sont constitués d'un escalier à l'étage et au rez de chaussée et deux sorties donnant à l'air libre. Il est classé comme un Etablissement Recevant du Public (ERP) du type W, de la 5^{ème} catégorie.

En 2018 un vol avec effraction y a été perpétré et pour lequel les instructions suivent leur cours auprès des juridictions nationales compétentes.

Compte tenu de cette insécurité un Appel d'offres National Ouvert a été passé en vue d'assurer la sécurité et la vidéosurveillance dans les locaux de son immeuble siège tout en alliant aussi une gestion efficace de présence avec des équipements à la technologie de pointe.

Mais les équipements ne suffisant pas à eux même, il faudrait également la présence des gardiens.

ETENDUE DES PRESTATIONS ENVISAGEES

Le FODECC compte avoir un (01) gardien de jour et deux (02) gardiens de nuit pour sécuriser ses installations.

De manière spécifique il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au FODECC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens (matériel roulant, mobilier, etc.) ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le FODECC

- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler à l'agent en charge de la comptabilité matières toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

RESULTATS ATTENDUS

- Réaliser les services de gardiennage à l'immeuble siège du FODECC de manière à assurer en permanence la garde conformément aux règles du métier 07 jours sur 07 et 24 heures sur 24 ;
- Mettre à la disposition du FODECC des vigiles : 01 agent de jour et 02 agents de nuit à l'immeuble siège du FODECC ;
- Assurer la sécurité des bâtiments, des personnes et matériels y stockés appartenant au FODECC ;
- Transmettre au FODECC dans les 48 heures, suivant la survenance de tout incident, un rapport circonstancié écrit ;
- Remplir quotidiennement une fiche de présence ;
- Faire intervenir régulièrement une patrouille de contrôle chargée de vérifier la présence des gardiens à leur poste.

COMPETENCES SPECIFIQUES

Le prestataire retenu devra avoir un agrément d'exercer les services de gardiennage délivré par l'autorité compétente.

La qualité du personnel à mettre à la disposition du FODECC découle du profil suivant :

- Diplôme minimum CEP ou First Leaving School Certificate ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Extrait de casier judiciaire attestant que le personnel mis à la disposition du FODECC n'a jamais fait l'objet d'une condamnation.

COUT PREVISIONNEL

L'évaluation du coût global suivant la pratique dans ce secteur d'activités est de Francs CFA dix millions (10 000 000).

Cette étude a été réalisée par les Services du Département Administratif et Financier du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

**N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 1. JUIL. 2019..2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N°4: MODELES D'ANNEXES

Annexe n° 4-1 : MODELE LETTRE DE SOUMISSION

Date

A Monsieur l' Administrateur du FODECC

Je, soussigné..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de Demande de Cotation N°...../DC/FODECC/CSPM/2019 du.....2019 relative au gardiennage des locaux au FODECC.

- Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément au dossier de Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des Bordereaux de Prix Unitaires, lesquels prix font ressortir le montant de mon Offre à..... [en chiffres et en lettres] Francs Cfa Hors TVA, Francs CFA Toutes Taxes Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations pendant une durée de mois.

- M'engage en outre à maintenir mon Offre dans le délai jours à compter de la date limite de remise des Offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants:.....

Le FODECC se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente Lettre-Commande en faisant donner crédit au compte N° ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de.....

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à..... le.....

Signature

Nom et qualité du signataire pour

Annexe n° 4-2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], «l'Autorité Contractante»

Attendu que le Fournisseur....., ci-dessous désigné «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de la consultation], ci-dessous désignée

«l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] Francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier de consultation ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution de la Lettre Commande par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité:

- omet à signer ou refuse de signer la Lettre Commande, alors qu'il est requis de le faire;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

[signature de la banque]

Annexe N°4.3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à Monsieur l'Administrateur du FODECC

BP 35 463 Yaoundé Cameroun,

Téléphone : 222 21 88 24

Fax : 222 21 88 26

Ci-dessous désigné « **le Maître d'Ouvrage** »

Attendu que

B.P Ville Tel :

Fax :

Ci-dessous désigné « Le Prestataire », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désignée « la Lettre Commande », à fournir [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 2 % du montant la Lettre Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la Lettre Commande, Attendu que nous avons convenu de donner au Prestataire ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de l'organisme financier], représenté par _____ [noms des signataires], ci-dessous désigné « la banque ou la compagnie d'assurance », nous engageons à payer au **Maître d'Ouvrage** dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la Lettre Commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre Commande ne nous libèrera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification de la Lettre Commande au Prestataire par le Maître d'Ouvrage. La caution sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le **Maître d'ouvrage** au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à l'organisme financier pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier.

à le

[Signature de l'organisme financier]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DU FODECC**

**N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 31 JUIL. 2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 4- 4 : TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Annexe n° 4-4 : TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Critères éliminatoires

N°	CRITERES	EVALUATION	
		OUI	NON
1	Absence ou non conformité de l'une des pièces du dossier administratif après 48 heures accordées par la CSPM		
2	Pièces falsifiées ou fausse déclaration		
3	Absence de la caution de soumission		
4	Absence d'agrément délivrée par l'autorité compétente		
5	Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de prestation durant les trois (03) dernières années et/ou ne figurant pas dans la liste publiée par le MINMAP		
6	Absence capacité financière \geq 7 000 000 FCFA		
7	Non satisfaction d'au moins 6 /7 des critères essentiels.		

Critères essentiels

Nom du soumissionnaire : _____				N°	
N°	CRITERES D'EVALUATION	OUI	NON	OUI	NON
1. Présentation de l'Offre (OUI si au moins 2/3 des sous critères)					
		OUI	NON		
1.1	Document relié				
1.2	Document lisible en nombre exigé				
1.3	Page de garde en couleur différent du blanc				
2. Attestation de visite de site (OUI si 1/1 du sous critère)					
2.1	Visite de site	OUI	NON		
3. Qualité du personnel (OUI si 2/3 du sous critère)					
		OUI	NON		
3.1	Gardien 1 (Copie Carte Nationale d'Identité, Extrait Bulletin N°3 (Casier judiciaire, Copie diplôme)				
3.2	Gardien 2 (Copie Carte Nationale d'Identité, Extrait Bulletin N°3 (Casier judiciaire, Copie diplôme)				
3.3	Gardien 3 (Copie Carte Nationale d'Identité, Extrait Bulletin N°3 (Casier judiciaire, Copie diplôme)				
4 Les références OUI si 2/2 du sous critère					
4.1	justifier de deux (02) marchés au moins au cours des trois (03) dernières années ;				
4.2	joindre un Contrat/Lettre Commande/Bon de Commande et le P.rocès-verbal de Réception /Attestation de service fait afférent				
5 Preuve d'acceptation du marché (OUI si 2/2 du sous critère)					
5.1	Projet de Lettre Commande paraphés, cachetés et signés à la dernière page				
5.2	Termes de références paraphés, cachetés et signés à la dernière page				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DU FODECC**

**N°001./DC/FODECC/CSPM /2019 DÜ.1. JUL. 2019..2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 4-5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Description détaillée de la fourniture	Prix Unitaire HT VA en lettres et en Francs CFA	Prix Unitaire HTVA en chiffres et en Francs CFA
Gardien de jour	Ce prix comportera le salaire du gardien, les charges sociales et fiscales (part patronales, part salariales) y compris toute sujétions l'Homme/mois à (montant en lettre)	
Gardien de nuit	Ce prix comportera le salaire du gardien, les charges sociales et fiscales (part patronales, part salariales) y compris toute sujétions l'Homme/mois à (montant en lettre)	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DU FODECC**

**N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 1. JUIL 2019.2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 4-7 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

NO	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU HTVA	PRIX TOTAL
1	Gardien de jour	H/M	12		
2	Gardien de nuit	H/M	24		
TOTAL HTVA					
TOTAL TVA					
TOTAL IR					
TOTAL TTC					
NET A PAYER					

Période d'exécution : _____

Lieu d'exécution : Immeuble siège du FODECC, sis au Boulevard Saint Jean Paul II,
118 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé

Nom du Soumissionnaire : _____

Signature : _____

date : _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES
MARCHES PLACÉE AUPRES DU FODECC**

**N° 001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 3.1. JUIL. 2019 2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAÎTRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

**FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE
2019**

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 4- 8 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°		1	2	3	4	5	6	7=5+6
	DESIGNATION	Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Transport	Sous total (1+2+3+4)	Marge bénéficiaire	Total (5+6)
1	Gardien de jour							
2	Gardien de nuit							

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DU FODECC**

**N°001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 1. JUIL. 2019. 2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

**MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC
FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019
IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61**

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 5 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE COMMANDE N° 001 /LC/FODECC/CSPM/2019
PASSEE APRES LA DEMANDE DE COTATION N° 00A...../DC/FODECC/CSPM/2019 DU
31 JUL 2019 2019 RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE DEVELOPPEMENT
DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

MAITRE D'OUVRAGE : ADMINISTRATEUR DU FODECC

ATTRIBUTAIRE :

B.P. :

NUMERO CONTRIBUABLE :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE N° :

Tél./Fax :

OBJET : GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

LIEU D'EXECUTION : YAOUNDE

PERIODE D'EXECUTION :

MONTANT EN FRANCS CFA :

MONTANT TOTAL T.T.C	
MONTANT TOTAL HT	
TVA 19.25%	
ACOMPTE IR : 2,2% / 5.5%	
NET A PAYER	

FINANCEMENT :

IMPUTATIONS :

SOUSCRITE LE.....

SIGNEE LE.....

NOTIFIEE LE.....

ENREGISTREE LE.....

ENTRE

LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC),

Représenté par son Administrateur, domicilié à Yaoundé, BP 35 463, ci-après dénommé
« Autorité Contractante »

D'une part,

ET

LA SOCIETE _____ Domiciliée à _____ Tél : _____
_____ Fax _____ E-mail : _____ Compte bancaire N° _____
_____ ouvert auprès de la Banque _____

Ci-après dénommée « LE COCONTRACTANT », représentée par son Directeur Général
Monsieur _____

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 OBJET DE LA LETTRE- COMMANDE
ARTICLE 2 CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3 PROCEDURE DE PASSATION
ARTICLE 4 PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE- COMMANDE
ARTICLE 5 DEFINITION ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENTS
ARTICLE 6 TEXTES GENERAUX
ARTICLE 7 LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 8 NORMES
ARTICLE 9 COMMUNICATION
ARTICLE 10 ORDRES DE SERVICE
ARTICLE 11 PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION PAR LE COCONTRACTANT

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 GARANTIES ET CAUTIONS
ARTICLE 13 MONTANT DE LA LETTRE -COMMANDE
ARTICLE 14 LIEU ET MODE DE PAIEMENTS
ARTICLE 15 REGLEMENT DES PRESTATIONS
ARTICLE 16 AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 17 VARIATION DES PRIX
ARTICLE 18 INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 19 PENALITES DE RETARD ET PENALITES SPECIFIQUES
ARTICLE 20 REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 21 TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE III : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 22 ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
ARTICLE 23 DOMICILE DU COCONTRACTANT
ARTICLE 24 PERIODE ET LIEU D'EXECUTION
ARTICLE 25 ASSURANCE
ARTICLE 26 PROGRAMME D'EXECUTION
ARTICLE 27 SOUS TRAITANCE

CHAPITRE IV : DE LA RECETTE

ARTICLE 28 COMMISSION DE SUIVI ET DE RECETTES
ARTICLE 29 RECETTES DES PRESTATIONS
ARTICLE 30 RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE V : CLAUSES DIVERSES

ARTICLE 31 EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE- COMMANDE
ARTICLE 32 REGLEMENT DES LITIGES
ARTICLE 33 CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 34 RESILIATION DE LA LETTRE- COMMANDE
ARTICLE 35 VALIDITE DE LA LETTRE- COMMANDE

TITRE 1 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'exécution des activités gardiennage des locaux au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations, objet du présent Avis de consultation, comprennent le gardiennage de la Guérite du portail avant du Bâtiment abritant le Siège social du Fonds de Développement des filières Cacao et Café. La présence d'un (01) gardien de jour et de deux (02) gardiens de nuit.

De manière spécifique il s'agira :

- ❖ De contrôler les accès ;
- ❖ D'identifier les visiteurs, usagers et techniciens non agents au FODECC ;
- ❖ De fouiller à l'arrivée et au départ, les sacs de tous les techniciens effectuant les travaux dans les locaux et consigner les matériels et outils non indispensables aux travaux à faire ;
- ❖ De contrôler et réguler les mouvements des personnes et des biens ;
- ❖ De faire respecter les horaires de visite fixés ;
- ❖ D'empêcher la sortie non justifiée du matériel en fouillant éventuellement les suspects ;
- ❖ D'empêcher tout commerce non autorisé dans le FODECC
- ❖ D'opérer des contrôles de routine toutes les deux heures (intérieur et extérieur des locaux, portes des bureaux, toilettes, halls et parkings etc.) visant à s'assurer que tout est dans l'ordre ;
- ❖ De signaler à l'agent en charge de la comptabilité matières toute anomalie observée pour la prise des mesures appropriées.

A cet effet, le prestataire mettra à disposition un minimum de trois (03) gardiens.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

La présente Lettre-Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation N°---/DC/FODECC/CSPM/2019 du2019 conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- 1) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Termes de références demandés ainsi que les Clauses Administratives Particulières ci-dessus citées ;
- 2) le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 3) Les Termes de références;
- 4) Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et prestations intellectuelles mis en vigueur ;
- 5) Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- 6) Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

ARTICLE 5 : DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENTS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

5.1 Définitions et Attributions

- **Le Maître d'Ouvrage** est l'Administrateur du FODECC. Il veille à l'effectivité et à la conformité de la réalisation de la prestation. Il représente l'administration bénéficiaire de la fourniture, veille à la conservation des documents y relatifs, procède à la transmission des copies à l'ARMP. Il ordonne le paiement des prestations.

- **Le Chef de Service du Marché** est le Chef de Département Administratif et Financier du FODECC. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il apporte au Maître d'Ouvrage une assistance à caractère administratif, financier, technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et la réception des prestations objets du Marché.

- **L'Ingénieur du Marché** est le Chef Service Administratif, Juridique et Ressources Humaines du FODECC. Il est accrédité par le Maître d'Ouvrage et est responsable du suivi technique du Marché. Il rend compte au Chef de Service du Marché.

- **Le Ministère des Marchés Publics** assure le contrôle externe de conformité de l'exécution du Marché.

- **Le Prestataire**renvoie au titulaire de la Lettre-Commande.

5.2 Nantissements

La Présente Lettre-Commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation des dépenses est l'Administrateur du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est L'Agent Comptable auprès du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le Chef de Service du Marché.

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande reste soumise aux textes généraux suivants :

-La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail dans la République du Cameroun

-La Loi N°95/811 du 27 juillet 1995 portant organisation du Commerce du Cacao et du Café modifiée et complétée par la Loi N°2004/025 du 30 décembre 2004 ;

-La Loi N° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;

-La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

-La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

-La Loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 modifié et complété dans certaines dispositions par l'Ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 ;

-Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de

Développement des Filières Cacao et Café ;

-Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés publics ;

-Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

-Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

-La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

-La Circulaire n° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

-La Circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

-La Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

-Les Textes régissant les corps de métiers ;

-Les Normes en vigueur.

ARTICLE 7 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

7.1 La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

7.2 Le Cocontractant s'engage à observer les Lois, Règlements, Ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces Règlements, Lois et Dispositions Administratives et Fiscales en vigueur à la date de signature de la Lettre-Commande venaient à être modifiés après signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 8 : NORMES

8.1 Les prestations en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux prescriptions fixées dans les termes de références.

8.2 Le Cocontractant étudiera, exécutera et garantira les prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de même nature.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Toutes communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après:

a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : Monsieur / Madame

Passé le délai de 15 jours fixé dans le CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de :
chef- lieu de la Région dont relève les prestations.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur l'Administrateur du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café, sis au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur du Marché.

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

10.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé et notifié par le **Maître d'Ouvrage** au Cocontractant avec copie au **Chef de Service du Marché**, à l'**Ingénieur du Marché** et à l'**Organisme Payeur**.

10.2 Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés et notifiés au Cocontractant par le **Maître d'Ouvrage** avec copie au **Chef de Service du Marché**, à l'**Ingénieur du Marché** et à l'**Organisme Payeur**.

10.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service du Marché** et notifiés au **Cocontractant** par l'**Ingénieur du Marché**.

10.4 Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés par ses services au **Cocontractant** avec copie au **Chef de Service du Marché** et à l'**Ingénieur du Marché**.

10.5 Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés au **Cocontractant** par le **Chef de Service du Marché**, avec copie à l'**Ingénieur du Marché**.

10.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les Ordres de Service reçus.

ARTICLE 11 : PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION PAR LE COCONTRACTANT

11.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'Offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service. En cas de modification, le Cocontractant le fera remplacer par un personnel de compétence au moins égale.

11.2 Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'Offre technique, constitue un motif de résiliation de la Lettre-Commande ou d'application de pénalités.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC de la Lettre Commande. Il est constitué et transmis au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la Lettre Commande. Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée automatiquement dans un délai maximum d'un mois suivant la date de réception de la prestation.

12.2 Caution ou Retenue de garantie

Non applicable

12.3 Cautionnement d'avance de démarrage

Il n'est pas prévu de cautionnement d'avance de démarrage.

ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant de la Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint, est de (.....) Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HT : francs CFA
- Montant de la TVA : francs CFA
- Montant de l'Acompte sur l'Impôt sur les Revenus (AIR) :Francs CFA
- Net à percevoir = Montant HT - AIR =Francs CFA.

ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en francs CFA, soit un montant Net à Payer de par virement au Compte ouvert à la Banque au nom du Cocontractant.

ARTICLE 15 : REGLEMENT DES PRESTATIONS

15.1 La constatation des prestations exécutées avant le 30 de chaque fin de trimestre, le prestataire et l'agent en charge de la Comptabilité Matières établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du trimestre et pouvant donner droit au paiement.

15.2 Le décompte trimestriel au plus tard le cinq (05) du mois de fin de trimestre, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire trimestriel (un décompte HTVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution de la Lettre Commande, depuis le début de celui-ci.

Les décomptes en six (06) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA à l'ingénieur accompagné d'une demande de paiement et des pièces suivantes :

- Copie du contrat signé et enregistré ;
- Copie du cautionnement définitif ;
- l'ordre de service signé et notifié ;
- le PV de la Commission de suivi et de recettes.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total de la Lettre Commande, le montant des sommes déjà perçues et le montant de la facture concernée.

Les décomptes provisoires seront transmis pour information au MINMAP.

Le Décompte général – Etat du solde après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître le récapitulatif des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte sera conditionné par l'apposition du visa du MINMAP et la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'Ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

ARTICLE 16 : AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accorde aucune avance de démarrage dans le cadre de cette Lettre Commande.

ARTICLE 17 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 18 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état de sommes dues, conformément aux articles 166 et 167 du Décret N° 2018/366 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD ET PENALITES SPECIFIQUES

18.1 Pénalités de retard

Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b. un millième (1/1000) du montant TTC de la Lettre Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;
- c. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base. En cas de dépassement de 10%, la Lettre Commande peut être résiliée

18.2 Pénalités spécifiques

En cas de remise tardive du cautionnement définitif ou des assurances, le Cocontractant paiera 20 000 FCFA/jour de retard au-delà de vingt (20) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

ARTICLE 20 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La fiscalité applicable à la présente Lettre Commande comporte notamment :

- a. des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'Impôt des Sociétés ;
- b. des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code des Impôts ;
- c. Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre Commande : des droits et taxes commerciaux et TVA ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

ARTICLE 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés aux soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 22 : ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant doit offrir des prestations au Fonds de Développement des filières Cacao et Café, tel que décrit dans les termes de références demandées, et ce conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 23 : DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le domicile du Cocontractant est B.P. Téléphone : fax :

ARTICLE 24 : PERIODE ET LIEU D'EXECUTION

23.1 Lieu D'exécution

Les prestations, objet de la présente Lettre-Commande, seront exécutées à l'immeuble Siège du Fonds de Développement des filières Cacao et Café, sis au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé.

23.2 Période d'exécution

La période d'exécution est fixée à douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

ARTICLE 25 : ASSURANCES

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre de la présente Lettre Commande pour les moments conformes à la réglementation dans un délai de vingt (20) à compter de la notification du marché.

- Assurance responsabilité civile, chef d'entreprise ;
- Assurance couvrant la responsabilité décennale, le cas échéant.

ARTICLE 26 : PROGRAMME D'EXECUTION

Dans un délai de [trente (30) jours] à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra, en [cinq (05) ou six (06) exemplaires, à l'approbation de l'ingénieur le programme d'exécution des prestataires et son calendrier d'exécution,.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit à quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation « BON POUR EXECUTION » ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le prestataire disposera alors de (8) jours pour présenter un nouveau projet. L'ingénieur disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le chef de service n'atténuera en rien la responsabilité du prestataire. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le prestataire tiendra constamment à jour, un planning des prestations qui tiendra compte de l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par l'ingénieur, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, l'Autorité

Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

ARTICLE 27 : SOUS-TRAITANCE

Sans objet.

CHAPITRE IV : DE LA RECETTE

ARTICLE 28 : COMMISSION DE SUIVI ET RECETTE

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité contractante. La commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants à titre indicatif :

- | | |
|---|-------------|
| • Le Maître d'Ouvrage ou son représentant | Président |
| • le Chef de Service du Marché | Membre |
| • Un (01) représentant du MINMAP | Observateur |
| • L'Agent chargé des opérations de la Comptabilité- Matières du Fonds de Développement des filières Cacao et Café | Membre |
| • L'Ingénieur du Marché | Rapporteur |
| • Le Cocontractant | Membre |

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai de cinq (05) jours au moins avant la date de réception. Les fiches de suivi journalier et hebdomadaire par le Maître d'Ouvrage et cosignées par le prestataire et ce dernier attestant l'effectivité des prestations seront transmises en pièces jointes à la convocation des membres.

ARTICLE 29 : RECETTE DES PRESTATIONS

34.1 La recette des prestations est faite trimestriellement.

34.2 A l'issue des vérifications, l'ingénieur, sur la base du procès-verbal de la commission chargée de la recette, prononce la recette des prestations si elles répondent aux stipulations du Marché ; et le cas échéant, après avis de la commission de suivi de recette technique : recette, ajournement, recette avec réfraction ou rejet des prestations.

ARTICLE 30 : RECEPTION DEFINITIVE

Non applicable.

CHAPITRE V : CLAUSES DIVERSES

ARTICLE 31 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités par les soins du Cocontractant et transmis au Maître d'Ouvrage pour diffusion.

ARTICLE 32 : REGLEMENTS DES LITIGES

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 33 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20^{ème}) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoquée et les preuves fournies par le Cocontractant.

ARTICLE 34 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à la sous-section I de la section II Titre V du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après :

1. Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Défaillance du prestataire ;
4. Non paiement persistant des prestations.

ARTICLE 35 et dernier : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande deviendra définitive à sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par ce dernier.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE
N° _____ /LC/FODECC/CSPM/2019

PASSEE AVEC LA SOCIETE _____ PASSE APRES DOSSIER DE CONSULTATION
N° _____ /DC/FODECC/CSPM/2019 DU 31 JUIL 2019 RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX
AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

TIFULAIRE :

OBJET :

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

MONTANT TOTAL T.T.C	
MONTANT TOTAL HT	
TVA 19.25%	
ACOMPTE IR : 2,2%	
NET A PAYER	

DELAI DE LIVRAISON : X (**) jours

LE COCONTRACTANT

Lu et approuvé

L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

Yaoundé, le _____

ENREGISTREE LE _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DU FODECC**

**N°001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 31 JUIL 2019.2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC

FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

PIECE N° 6 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

1. Joindre l'étude préalable: Oui l'étude préalable a été réalisée.

2. Indiquer:

- 2.1. La date : le 13 novembre 2018
- 2.2. Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé : Non Applicable
- 2.3. Les référence du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé : Non applicable
- 2.4. Description des études: (pour les projets de moindre envergure une note de présentation peut être rédigée sous forme d'études préalable à condition de bien ressortir la détermination des coûts et spécifications techniques).

Les locaux de l'immeuble siège du FODECC sont situés au Boulevard Saint Jean Paul II, 138, rue 6.085 quartier Golf à Yaoundé. L'immeuble siège du FODECC est un immeuble R+2 avec un niveau de sous-sol. Les dégagements non balisés sont constitués d'un escalier à l'étage et au rez de chaussée et deux sorties donnant à l'air libre. Il est classé comme un Etablissement Recevant du Public (ERP) du type W, de la 5^{ème} catégorie.

En 2018 un vol avec effraction y a été perpétré et pour lequel les instructions suivent leur cours auprès des juridictions nationales compétentes.

Compte tenu de cette insécurité un Appel d'offres National Ouvert a été passé en vue d'assurer la sécurité et la vidéosurveillance dans les locaux de son immeuble siège tout en alliant aussi une gestion efficiente de présence avec des équipements à la technologie de pointe.

Mais les équipements ne suffisant pas à eux même, il faudrait également la présence des gardiens.

ETENDUE DES PRESTATIONS ENVISAGEES

Le FODECC compte avoir un (01) gardien de jour et deux (02) gardiens de nuit pour sécuriser ses installations.

COMPETENCES SPECIFIQUES

Le prestataire retenu devra avoir un agrément d'exercer les services de gardiennage délivrée par l'autorité compétente.

Il devra par ailleurs s'assurer de la qualité du personnel à mettre à la disposition du FODECC.

COUT PREVISIONNEL

L'évaluation du coût global suivant la pratique dans ce secteur d'activités est de Francs CFA dix millions (10 000 000).

Cette étude a été réalisée par les Services du Département Administratif et Financier du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND (CCODEF)

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES
PLACEE AUPRES DU FODECC**

**N°001/DC/FODECC/CSPM /2019 DU 1. JUIL. 2019..2019
RELATIVE AU GARDIENNAGE DES LOCAUX DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
(FODECC)**

**MAITRE D'OUVRAGE : L'ADMINISTRATEUR DU FODECC
FINANCEMENT : BUDGET DU FODECC - EXERCICE 2019
IMPUTATION : 114 00 13 - 61 20 61**

DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2019

**PIECE N° 7 : LISTE DES BANQUES DE PREMIER ORDRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCES
AGREES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES AUTORISEES A EMETTRE LES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN**

LISTE DES BANQUES DE PREMIER ORDRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES PAR
LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISEES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS

I/ BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB)
2. Banque Atlantique Cameroun
3. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
4. Bank Of Africa (BOA Cameroun)
5. Citibank Cameroun (CITIGROUP)
6. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
8. National Financial Credit Bank (NFC Bank)
9. Société Commerciale de Banques - Cameroun (SCB)
10. Société Générale Cameroun (SGC)
11. Standard Chartered Bank of Cameroon (SCBC)
12. Oceanic Bank of Cameroon PLC (OBC)
13. United Bank for Africa (UBA)
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI)
15. Banque Camerounaise des PME (BC-PME)
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)

II/ COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances
18. Area Assurances S.A
19. Atlantique Assurances SA
20. Beneficial General Insurance
21. Chanas Assurances
22. CPA S.A
23. Nsia Assurances
24. Pro Assur
25. SAAR S.A
26. Saham Assurances
27. Zenithe Assurances